

FACTURATION ÉLECTRONIQUE

VILOGI est prêt. Vous pouvez activer le service.

L'intégration avec notre partenaire SENDOC est en place. La souscription se fait directement depuis votre plateforme, en trois clics.

1

Un seul interlocuteur

Vous souscrivez, vous êtes facturé et vous travaillez depuis VILOGI. Aucune démarche auprès de SENDOC.

2

Aucune limite de volume

Pas de facturation au document, pas de compteur, pas de dépassement à surveiller.

3

Intégré à votre logiciel

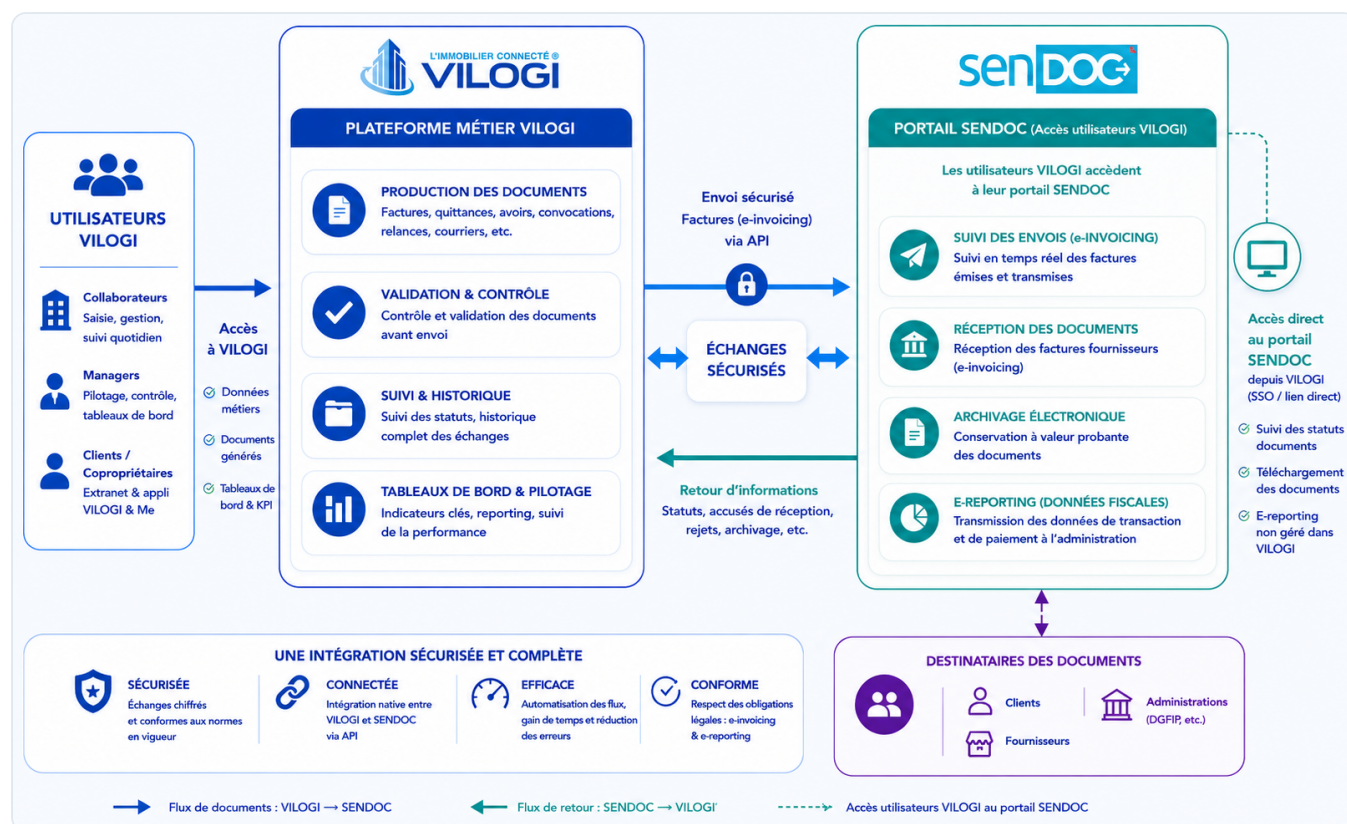
Vos équipes gardent leurs écrans et leurs habitudes. La conformité vient à vous.

Notre objectif : faire de cette obligation réglementaire une **fonctionnalité intégrée au logiciel**, plutôt qu'une contrainte supplémentaire pour vos équipes.

Avec VILOGI, tout commence dans VILOGI

Vous n'avez pas besoin de contacter SENDOC pour souscrire. VILOGI constitue votre point d'entrée unique : la souscription et le paramétrage sont initiés depuis votre logiciel, et la connexion technique est déjà en place.

Une fois le service activé, l'intégration prend en charge l'ensemble des échanges nécessaires à la réforme, dans un environnement sécurisé. Vos documents continuent d'être produits et suivis depuis vos écrans habituels ; les statuts et accusés de réception remontent automatiquement dans VILOGI.



Transmission

Vos factures partent au format réglementaire, avec suivi en temps réel.

Réception

Les factures de vos fournisseurs arrivent dans le circuit.

Archivage

Conservation à valeur probante des documents échangés.

E-reporting

Transmission des données de transaction à l'administration.

Trois clics depuis votre espace VILOGI

La procédure est accessible à tout moment depuis votre plateforme. L'activation est ensuite prise en charge par nos équipes.

1

Ouvrez les Paramètres

Cliquez sur l'icône en forme de roue crantée, en haut à droite de votre écran.


2

Rubrique Facturation Électronique

Dans le menu de gauche, descendez jusqu'à la rubrique dédiée, puis ouvrez « Configuration de la facturation électronique ».


3

Suivez la procédure

Renseignez les informations demandées et validez votre souscription. Nos équipes prennent le relais pour l'activation de la connexion.

Pourquoi SENDOC ?

Notre partenariat nous permet d'intégrer à VILOGI les briques nécessaires à la réforme : transmission et réception des factures, suivi des statuts, archivage électronique et transmission des données réglementaires. Un accès direct au portail SENDOC reste disponible depuis VILOGI pour consulter le détail de vos envois.

Vos questions les plus fréquentes

Dois-je créer un compte chez SENDOC ?

Non. La souscription est initiée depuis VILOGI et nous prenons en charge la mise en relation technique.

Mes habitudes de travail changent-elles ?

Non. Vous continuez à produire et à suivre vos documents depuis vos écrans VILOGI habituels.

Le tarif dépend-il de mon volume de factures ?

Non. L'abonnement est déterminé uniquement par le palier de votre abonnement VILOGI.

10
 JOURS

Anticipez : comptez un délai de 10 jours entre votre souscription et l'activation

Ce délai correspond au traitement de votre souscription au RFE et à la mise en service de la connexion. Nous vous invitons donc à engager votre demande dès maintenant, sans attendre l'échéance réglementaire.

Simple, prévisible, sans compteur

Nous avons fait le choix d'une offre facile à comprendre : aucune facturation au nombre de factures ni au volume des flux.

250 € HT

Forfait unique de mise en place

Par compte, facturé une seule fois lors de l'activation de la connexion.

Puis un abonnement selon le palier de votre abonnement VILOGI

Logiciel Syndic — palier	Abonnement
Mont Fuji / Mont Blanc	150 € HT / an
Mont Kilimandjaro / Mont Denali	200 € HT / an
Mont Everest / Mont Kailash	500 € HT / an
À partir du Mont Kamet	1 000 € HT / an

Logiciel Gestion Locative — palier	Abonnement
Bangui / Paris	150 € HT / an
Sydney / Rio	200 € HT / an
New York / Shanghai	500 € HT / an
Manille	1 000 € HT / an

Et surtout : pas de limite de volume des flux.

Que vous échangiez cent ou dix mille documents dans l'année, le montant ne bouge pas. Vous conservez une visibilité complète sur le coût du service.

Nous allons vous accompagner

Cette réforme suscite beaucoup de questions et nous recevons actuellement un nombre particulièrement important de sollicitations. Nous vous prions de nous excuser si nous ne pouvons pas répondre individuellement et immédiatement à toutes les demandes téléphoniques.

Nous vous invitons à privilégier les demandes par e-mail : nos équipes feront le maximum pour vous répondre avec la plus grande réactivité et assureront progressivement l'accompagnement nécessaire à l'activation du service.

Votre contact

Audrey DUBRAC

Service commercial

adubrac@vilogi.com

La facturation électronique arrive.

VILOGI est prêt à vous accompagner.